

Langues officielles

rer ensemble, dans un pays qui soit un. Grâce à tous les partis ici représentés, nous disposons d'un outil fondamental, la loi sur les langues officielles. Mais nous devons toujours voir à ce qu'il soit utilisé le plus efficacement possible. Voilà, en partie, la raison d'être de la résolution d'aujourd'hui.

Monsieur le président, permettez-moi de préciser les motifs de cette résolution. D'aucuns se sont demandé: «Pourquoi le Parlement est-il invité à voter cette résolution? Pourquoi le gouvernement s'est-il donné la peine de la rédiger? Tout cela n'est-il pas déjà prévu dans la Loi sur les langues officielles?»

Je suis certainement d'accord sur un point. Rien dans la résolution d'aujourd'hui ne s'écarte de l'esprit ni de la lettre de la loi sur les langues officielles. Mais, monsieur l'Orateur, le débat ne porte pas sur la loi, mais sur le programme des langues officielles au sein de la fonction publique. Les critiques et le malaise des fonctionnaires concernaient la façon dont le programme était appliqué ou la façon dont on croyait qu'il l'était. Nous voulons donc que le Parlement sache comment nous l'appliquerons et que les fonctionnaires connaissent les principes. C'est pourquoi les associations d'employés ont été consultées. Le programme a beaucoup évolué au cours des quatre dernières années. Plus que la plupart des mesures législatives récentes qui me viennent à l'esprit, la loi sur les langues officielles a exigé de tous les intéressés qu'ils improvisent et qu'ils expérimentent. Car, ce que nous faisons dans les cadres de la fonction publique n'a jamais été tenté auparavant, en tout cas pas au Canada. Tous, le gouvernement et le Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction publique et les associations de fonctionnaires, nous avons dû tenter l'expérience selon les méthodes que nous avons jugées les meilleures. Il nous a fallu surveiller les résultats de très près. Mais surtout, il a fallu que nous soyons disposés à perfectionner et même à modifier certaines de nos formules et, à la lumière de notre expérience, à en éprouver de nouvelles.

Je suis heureux de dire que nos efforts nous ont permis de franchir une étape. Les résultats obtenus ont été évalués et les nouvelles directives promises en septembre dernier sont maintenant incorporées en un ensemble de principes—c'est la première partie de la résolution d'aujourd'hui—de même qu'en de nouvelles mesures concrètes que nous entendons appliquer d'une façon soutenue pendant un certain temps et c'est là la seconde partie de la résolution. Ainsi, la résolution dont la Chambre est saisie aujourd'hui présente plusieurs aspects nouveaux et essentiels quant aux modalités d'application du programme de langues de la fonction publique. Chacune des parties de cette résolution a reçu l'appui unanime des associations de personnel et a été élaborée en consultation avec elles. J'avais la certitude que la Chambre souhaiterait également exprimer ses vues sur la question. Du reste, tous les partis représentés à la Chambre souscrivent aux objectifs de la loi sur les langues officielles. Tout comme le gouvernement, la Commission de la Fonction publique et les associations de personnel, la Chambre est associée à part entière à cette entreprise capitale.

● (1640)

Monsieur le président, nous avons un autre motif de présenter cette résolution. La politique linguistique du gouvernement est destinée à profiter à tous les Canadiens. Mais, ce sont avant tout nos fonctionnaires qui subissent le plus directement le contrecoup de ce changement fondamental, ce sont eux qui doivent en assumer pour nous tous

[M. Trudeau.]

une bonne partie du fardeau. Nous leur devons donc de préciser dans les plus brefs délais possibles les conditions particulières du programme. C'est là le but premier de cette résolution.

Au cours des dernières années, j'ai éprouvé beaucoup de sympathie pour les hommes et les femmes employés à la fonction publique qui ont pu se sentir personnellement menacés. Je comprends aussi l'inquiétude des candidats à des postes dans la fonction publique qui veulent savoir de façon plus précise si on exigera d'eux une seconde langue dans quelques années. La résolution d'aujourd'hui devrait aider à dissiper ces inquiétudes, non en ralentissant l'application de notre programme, mais en formulant les exigences et les garanties de façon beaucoup plus concrète et succincte qu'auparavant. En ce sens, la résolution est une simple affaire d'équité envers les personnes les plus directement intéressées. Elle peut permettre d'empêcher que l'instrument capital d'unité nationale qu'est la loi sur les langues officielles ne dégénère en un instrument de désunion.

Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, exposera en détail et les principes compris dans la résolution et les lignes de conduite qui en découlent. J'espère avoir bientôt l'occasion de rencontrer avec lui les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale, afin de discuter la substance de la résolution dont le Parlement est saisi et d'en bien préciser les objectifs. Nulle autre question n'exige autant de compréhension et de coopération à tous les niveaux de la fonction publique.

Je me contenterai pour l'heure de soulever quelques points qui me paraissent importants. Monsieur le président, les Canadiens anglophones oublient trop souvent que la majorité des Canadiens de langue française ne sont pas bilingues—qu'ils sont unilingues eux aussi. Les anglophones prennent pour acquis qu'ils peuvent travailler au sein de la fonction publique de leur pays, dans la capitale nationale, en utilisant leur propre langue. Il n'en va pas de même pour les francophones. Cela n'est évidemment pas équitable, et pareille situation doit être redressée.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Mais rappelons-nous qu'on ne répare pas une maison en enlevant des briques à celle du voisin. Aussi, je parle et des francophones et des anglophones lorsque je déclare que la langue ne doit pas être un obstacle pour tout Canadien désireux de travailler à la fonction publique.

[Français]

Pour que la fonction publique du Canada puisse offrir une réelle égalité des chances, il importe que le plus grand nombre possible de fonctionnaires soient capables de travailler dans leur propre langue. Le gouvernement n'a jamais exigé que la plupart des fonctionnaires deviennent bilingues pour faire carrière de façon satisfaisante. Au contraire, nous avons l'intention de permettre à la plupart d'entre eux de demeurer unilingues s'ils le veulent.

Évidemment, cela ne sera pas possible à moins qu'ils ne puissent communiquer dans leur propre langue avec leurs supérieurs et avec les services communs de leur ministère, comme c'est le cas, par exemple, pour la bibliothèque ou la direction du personnel. Cela veut dire qu'un certain nombre de postes au sein des services communs et parmi les cadres (de même que là où il y a contact avec le public) devront être confiés à des fonctionnaires bilingues.

Dans tout le Canada, la fonction publique compte plus de 250,000 postes. Nous estimons que, de ceux-là, 25,000